

À Hong Kong, la loi « sécurité nationale » fait craindre le pire

Explication

La Chine a adopté mardi 30 juin sa loi controversée sur la « sécurité nationale » à Hong Kong, condamnée par l'UE et Washington, et accusée par ses détracteurs de vouloir museler l'opposition dans le territoire autonome. La première arrestation liée à cette loi a eu lieu mercredi 1er juillet.

- Jean-Baptiste François avec Dorian Malovic,
- le 01/07/2020 La Croix



Courant juin, la Chine a seulement spécifié que le texte avait pour but de réprimer le « séparatisme », le « terrorisme », la « subversion » et la « collusion avec des forces extérieures et étrangères ». Liu Weibing/MaxPPP

► Que dit cette « loi sur la sécurité nationale » ?

Personne ne sait vraiment, mis à part Xi Jinping qui « l'a promulguée » mardi 30 juin, et les 162 membres du Comité permanent du Parlement, une instance soumise au Parti communiste chinois (PCC) qui l'a adoptée juste avant. Pékin a totalement court-circuité le conseil législatif local, qui n'a pas été consulté. Courant juin, la Chine a seulement spécifié que le texte avait pour but de réprimer le « séparatisme », le « terrorisme », la « subversion » et la « collusion avec des forces extérieures et étrangères ».

« Pour les membres de la petite minorité qui menace la sécurité nationale, cette loi sera un glaive suspendu au-dessus de leur tête », a averti le gouvernement chinois peu après la promulgation. Mardi à minuit, au moment où le texte entrera en vigueur, les Hongkongais n'auront donc aucune idée précise ni des faits pouvant être reprochés, ni des peines encourues, ce qui fait craindre le règne de l'arbitraire sur le territoire autonome. Ce n'est d'ailleurs pas le système judiciaire hongkongais, hérité de l'état de droit britannique, qui sera chargé de faire appliquer cette loi, mais un « organe de sécurité nationale » piloté par Pékin, chargé à la fois de collecter des informations et de poursuivre les atteintes à la sécurité nationale.

► Quels effets peut-on en attendre ?

Les arrestations massives, qui ont déjà concerné 10 000 personnes en un an, pourraient être démultipliées. En anticipation, certains préfèrent entrer dans la clandestinité. C'est notamment le cas du parti d'opposition Demosisto, forgé dans la contestation de 2014, qui a immédiatement annoncé sa dissolution. Cette formation appelait l'auto-détermination du territoire, une position qui tomberait directement sous l'accusation de « séparatisme ».

Tous les manifestants sont possiblement concernés, une simple critique sur Facebook pouvant constituer un motif de « subversion ». Des milliers de personnes ont commencé à effacer leur compte des réseaux sociaux. « Sous une loi aussi perverse, il n'est plus sans fondement de dire que les dissidents démocratiques s'inquiètent pour leur vie et leur sécurité personnelle », a déclaré l'activiste pro-démocratie Joshua Wong dans *Apple Daily*, journal d'opposition également inquiet pour son avenir.

→ À LIRE. [Hong Kong contre Pékin, « un enjeu de vie ou de mort »](#)

La loi de Pékin taille en pièces le principe « *Un pays, deux systèmes* » instauré depuis la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997, dans lequel les Hongkongais peuvent jouir de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et d'une justice indépendante. Un doute subsiste même sur la possibilité d'une rétroactivité du texte qui pourrait remonter au début des manifestations fleuve, il y a un an, voire à la révolution des parapluies en 2014.

► **Que peuvent faire l'opposition hongkongaise et la communauté internationale ?**

Mardi 30 juin, un appel à sortir dans la rue a été lancé, malgré l'interdiction par la préfecture d'une marche organisée en bonne et due forme. Cette mobilisation fait écho à la [veillée en souvenir de Tian An Men, organisée le 4 juin](#) dernier malgré l'interdiction par les autorités. L'inconnue demeure le dispositif policier prévu en réponse à ce mouvement de protestation.

À lire aussi

[Cardinal Joseph Zen : « Hong Kong peut maintenant s'attendre au pire ! »](#)



Sur la scène internationale, le président du Conseil européen, Charles Michel, a dénoncé une « *atteinte au degré élevé d'autonomie de Hong Kong* ». Depuis un peu plus d'un an, la commission européenne a commencé à changer de ton vis-à-vis de Pékin, n'hésitant plus à qualifier la Chine de « *rivale systémique* ». Le sommet UE-Chine reprogrammé en décembre en raison de la pandémie de [Covid-19](#) pourrait être remis en question, à en croire une source diplomatique allemande. Le G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) avait quant à lui demandé l'abandon du texte, peu avant son adoption, en vain.

En anticipation de la loi, Washington avait de son côté décrété des restrictions de visas, vendredi 26 juin, pour les Chinois accusés de «*remettre en cause*» l'autonomie de Hong Kong. La Chine s'était alignée sur cette mesure en excluant les Américains «*s'étant mal comportés* » en critiquant la loi. À présent, c'est la fin des ventes d'équipement de défense sensible à Hong Kong qui a été annoncée, pour éviter «*qu'il tombe aux mains* » de l'armée chinoise. De son côté, la cheffe de l'exécutif hongkongais pro-Pékin Carrie Lam «*exhorte la communauté internationale* » à «*respecter le droit* » chinois.